

COMMUNE
DE
R O S S F E L D
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33

Télécopie : 03 88 74 35 37

✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- Mme Marie-Thérèse BREGAND, excusée,

Nombre de conseillers élus :

15

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents :

14

ORDRE DU JOUR

1. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 23/11/2010
2. Délibération du quart
3. Renouvellement contrats d'assurances des bâtiments communaux et des véhicules
4. Demandes de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes
5. Modification de la durée hebdomadaire de service de l'ATSEM
6. Tarifs de location de la salle des fêtes
7. **Forêt communale** :
 - a) programme de travaux patrimoniaux
 - b) état de prévision des coupes
 - c) approbation de l'état d'assiette 2012
8. Divers

1. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23/11/2010

Le procès-verbal de la séance du 23/11/2010 est adopté **à l'unanimité** par les membres présents.

2. DELIBERATION DU QUART

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2011, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

BUDGET 2010	CHAPITRE + ARTICLE§	CREDIT§ OUVERT§	MONTANT DE L'AUTORISATION (1/4)
Frais documents d'urbanisme	20 – art. 202	40 000.00 €	10 000.00 €
Installations de voirie	21 – art. 2152	92 700.00 €	23 175.00 €
Installation générale, agencements et amén.	21 – art. 21735	20 000.00 €	5 000.00 €
Autres install., matériels et outillages techniques	21 – art. 2158	6 275.00 €	1 568.75 €
Installation générale, agencement et amén.	21 – art. 2181	11 300.00 €	2 825.00 €
Matériel de bureau et matériel informatique	21 – art. 2183	4 260.00 €	1 065.00 €
Mobilier	21 – art. 2184	14 508.00 €	3 627.00 €
Autres immobilisations corporelles	21 – art. 2188	10 350.00 €	2 587.50 €

3. RENOUVELLEMENT CONTRATS D'ASSURANCES DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DES VEHICULE§

Les contrats d'assurances des bâtiments communaux et des véhicules souscrits auprès de Groupama arrivent à échéance le 31 décembre 2010.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de les reconduire pour une nouvelle durée de 36 mois auprès de la compagnie Groupama et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

4. DEMANDES DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DES FETES

Le conseil municipal, à **13 voix pour et 1 abstention**, décide d'accorder la gratuité de la salle des fêtes pour les manifestations suivantes :

- Fête de Noël du FCR
- Assemblée Générale de l'UNC
- Vœux de la Communauté de Communes de Benfeld et Environs.

5. MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE DE L'ATSEM

Lors du dernier conseil d'école, le directeur d'école a sollicité Monsieur le Maire pour augmenter de 2 heures la durée de travail de Mme Anny Hurstel. En effet, depuis la rentrée 2010, Mme Hurstel est presque exclusivement mise à disposition de la classe des petites et moyennes sections maternelles et n'a plus le temps de seconder M. Holtz.

Le conseil municipal, à **13 voix pour et 1 abstention** décide d'augmenter la durée hebdomadaire de service de Mme Anny Hurstel à raison de 2 heures par semaine jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

6. TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de réévaluer les tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2011 selon le détail ci-après :

	Locaux			Extérieurs		
	Association	Particulier	Frais de chauffage	Association	Particulier	Frais de chauffage
Grande salle (Apéritifs, Réunions)	80 €	80 €	55 €	155 €	140 €	55 €
Grande salle (Banquet)	90 €	130 €	80 €	275 €	235 €	80 €
Petite salle	45 €	45 €	30 €	85 €	75 €	30 €
Cuisine (sur place)	65 €	65 €		125 €	115 €	
Cuisine (Traiteur, Lave vaisselle)	40 €	40 €		70 €	70 €	
Sonorisation	25 €	25 €		25 €	25 €	
Couverts complets (verres compris)	0,80 €	0,80 €		1 €	1 €	
Verre (à l'unité)	0,15 €	0,15 €		0,15 €	0,15 €	
Caution	300 €	300 €		300 €	300 €	

		Tarifs pour remplacement de la vaisselle (€)
Assiettes	creuses	4,00
	plates	5,00
	à dessert	4,00
Couverts		
	fourchette	1,50
	couteau	3,00
	cuill. soupe	1,50
	cuill. café	0,80
	à poisson (l'unité)	2,30
	à salade	5,50
Verres		
	à eau/bar	0,80
	à bière/bar	1,50
	à champagne	1,50
	à eau/bar	1,50
	à vin	1,50
	à cognac	1,50
	à schnaps	0,80
Café		
	tasse	4,00
	soucoupe	1,50
Coupe		
	dessert	2,30
Pelle		
	à tarte	5,50
Louches		
		9,00
Cruches		
		2,30
Cendriers		
		1,50
Sel/Poivre		
		3,00

Assurance obligatoire pour particuliers :

15 € par location

Règles de résiliation :

Voir **article 9** des Règles d'utilisation de la Salle des Fêtes

Remise en état de la salle (vaisselle et ménage)

30 € de l'heure par personne

7. FORET COMMUNALE

Monsieur le Maire donne la parole à M. Hubert HURSTEL, président de la commission de la forêt et vice-président du SIVU qui présente une synthèse des travaux effectués par l'ONF durant l'exercice écoulé. Le montant total des dépenses pour l'année 2010 s'élève à 14 165,20 € alors que les recettes s'élèvent à 16 559,69 €.

Il présente ensuite **le programme des travaux 2011** qui prévoit une dépense de : 7 010 € HT (correspondant aux travaux de dégagement, dépressage, nettoyage et cloisonnement des parcelles 1, 2, 3, 4, 5, 7, 16, 17, 34 et 36 ainsi que des travaux de maintenance du périmètre, du parcellaire et des travaux de voirie)

A cette somme s'ajoutent les frais de maîtrise d'œuvre et d'assistance à la gestion de la main d'œuvre pour un montant de : 1 640 € HT

⇒ soit un montant total de dépenses de : 7 010 € + 1 640 € = **8 650 € HT ou 9 086,95 € TTC**

L'état de prévision des coupes prévoit une recette (vente de bois d'œuvre et de bois de chauffage) de :
et une dépense (frais d'abattage et de façonnage) de :
⇒ soit un bilan net prévisionnel de :

11 850 € HT
- 4 973 € HT
6 877 € HT

Après avoir entendu ces explications, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve :

- le programme de travaux patrimoniaux,
- le programme de travaux d'exploitation,
- l'état de prévision des coupes,
- l'état d'assiette 2012 qui prévoit des coupes dans les parcelles 11, 2, 28 et 29,

et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et tout autre document y afférent.

8. DIVERS

Aucune situation particulière n'est évoquée.

Clôture de la séance à 22h30.